



JEUDI 7 JUILLET 2011

RÉUNION DU GROUPE-PAYS INDE

Coprésident de séance : **Claudy LEBRETON**, *président du conseil général des Côtes-d'Armor, président de l'Assemblée des départements de France, président du groupe-pays Inde*

Le groupe Inde est le 26^e groupe-pays de Cités Unies France. La deuxième réunion du 16 février 2011 a permis de faire une présentation du niveau de décentralisation en Inde, et il serait déterminant de mieux travailler avec les États indiens. Depuis trente ans, l'Inde est engagée dans un processus de décentralisation, mais elle a encore beaucoup de chemin à parcourir par rapport aux États fédéraux d'Europe.

Bien que les relations d'État à État soient importantes, les collectivités ont une légitimité politique locale, elles portent avec elles le territoire de leur action (représentant de la vie sociale, entreprises, universités), elles accompagnent la démocratisation de la mondialisation.

Par ailleurs, en France, le tissu économique est représenté à 97 % par les PME-PMI, et ces dernières ont beaucoup d'intérêt à être accompagnées par les collectivités pour s'insérer sur les marchés étrangers.

Le groupe-pays Inde doit permettre de mieux comprendre l'Inde et son histoire, de savoir comment les choses fonctionnent institutionnellement pour ne pas faire d'erreurs. Certaines notions sont vues et vécues différemment en Inde comme le concept rural/urbain qui est plus entremêlé en Inde et le groupe-pays doit aider les collectivités à appréhender ces différences.

Coprésident de séance : **Yves DAUGE**, *sénateur d'Indre-et-Loire, adjoint au maire de Chinon, coprésident du Partenariat français pour la ville et les territoires (PFVT)*

Concernant la sauvegarde et la mise en valeur des centres historiques, la France a une expérience importante, et l'UNESCO de Delhi a proposé des coopérations entre les villes françaises engagées dans des réhabilitations de centres historiques et des villes indiennes sur l'étude et la mise en œuvre de plans de sauvegardes.

En 2006, l'Association française des villes et pays d'art et d'histoire (ANVPAH) s'est mise en relation avec le réseau *Indian Heritage Cities Network* (IHCN) sur les questions de mobilités dans les centres historiques, d'eau et d'assainissement, de traitement des déchets. Depuis les échanges sont nombreux Rennes et Bhopal, Chinon et Maheshwar, etc.

L'IHCN apporte un cadre de négociation avec les États indiens qui sont institutionnellement des structures politiques fortes. Un cadre de coopération décentralisée se dessine

progressivement en s'appuyant sur le partenariat entre l'IHCN et l'ANVPAH, appuyé par l'UNESCO et la DAECT.

Vijay KHANDUJA, *second conseiller sur les questions économiques et commerciales de l'ambassadeur d'Inde en France*

On a assisté à beaucoup de challenges d'urbanisation dans l'époque contemporaine en Inde. Par ailleurs, la France est un pays leader dans la conservation des centres historiques, c'est pourquoi il est important pour l'Inde de mettre en place des coopérations dans la continuité de celle entre l'ANVPAH et l'IHCN sur la revalorisation des centres historiques urbains.

Les coopérations sur les thèmes des transports et du développement durable sont des questions à prioriser au niveau des États. Le secteur privé développe beaucoup de coopérations sur le développement urbain, mais la coopération publique est sous-représentée.

Dans le développement durable et de la préservation des centres historiques, les relations sont importantes entre la France et l'Inde. En effet, en 2010, La Rochelle a signé un partenariat avec Pondichéry sur la protection du patrimoine architectural et la planification urbaine.

Il y a aussi des possibilités dans le domaine de l'agriculture durable. Les coopérations dans l'agronomie existent, mais elles concernent plus souvent le domaine privé. Il est important de ne pas se limiter à la planification urbaine, on doit étendre les échanges à d'autres champs.

Philippe HUMBERT, *cofondateur d'Euro-India Economic and Business Group*

Les dernières élections locales (au niveau des États) d'avril 2011 ont donné trois enseignements. Tout d'abord, elles confortent la coalition conduite par le Parti du congrès à New Delhi depuis 2004. Ce gouvernement de coalition présente cependant deux lignes de divisions fondamentales : la sécularisation (ou laïcité), et l'anticastéisme.

Par ailleurs, le Parti du congrès a une assise inégale suivant les régions en Inde, mais la coalition est globalement confortée dans un contexte pourtant tendu. Scandale de corruptions de grandes dimensions, inflation très forte (8 à 11 %), inégalités croissantes (le niveau de vie des populations les plus riches progresse de façon beaucoup plus significative que les autres), insécurité dans des États de non-droit (rébellion des Naxalites).

Jusqu'en 2014, la stabilité politique est assurée, les communistes conservateurs sont marginalisés (favorisant les réformes), la gouvernance s'améliore dans certains États (limitation du pouvoir politique des castes), il y a une importante croissance des actions vers l'étranger et une mise en mouvement des peuples indiens très en confiance.

On peut cependant noter certaines limites, notamment l'instabilité au niveau des États et le manque de moyens des collectivités.

Minja YANG, *ancienne directrice de l'UNESCO en Inde, représentante de l'Indian Heritage Cities Network (IHCN)*

En prenant en compte la réalisation du septième Objectif du millénaire pour le développement qui traite entre autres de la limitation de la croissance de l'habitat informel, la situation en Inde est complexe, car presque toutes les villes historiques sont des bidonvilles, et qu'il n'y a pas de conscience du paysage culturel et de l'héritage architectural.

Face à un paysage patrimonial et historique à mettre en valeur, le gouvernement a lancé le *Projet Jawaharlal Nehru National Urban Renewal Mission* (JNNURM), proposant 20 milliards de dollars sur sept ans dans soixante-quatre villes dont quatorze sont désignées comme villes historiques.

Avec l'appui de l'ANVPAH, l'IHCN a créé une plateforme adaptée au contexte indien pour mutualiser les réflexions sur l'héritage et mettre en valeur ce qui est réalisé.

En Inde, il y a une coexistence de pratiques urbaines traditionnelles et de grands programmes modernes et sophistiqués, notamment dans le domaine de l'eau et des canalisations, et dans la perspective de sauvegarde des héritages et de l'identité indienne, il est indispensable de combiner les différents systèmes de canalisation.

Aujourd'hui, vingt-cinq villes indiennes sont membres de l'IHCN, et depuis mars 2010, le réseau est reconnu par les lois indiennes, et soutenu financièrement par certains États qui apportent également un appui technique. En Europe, l'IHCN travaille activement avec l'Andalousie, la France et l'Italie, et elle espère pouvoir accompagner les collectivités françaises qui s'engagent dans des coopérations décentralisées en Inde, notamment Lorient, Besançon, Nancy, ou encore La Rochelle.

Diana BEAULIEU-MILISAVLJEVIC, *chargée de mission sous-continent Inde/Pacifique, ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL)*

« *Il faut être très humble pour coopérer avec les États indiens.* » Aujourd'hui, les États indiens ont compris l'intérêt de la coopération décentralisée. Il faut maintenant que la France comprenne que la coopération avec l'Inde ne se limite pas à une coopération avec un pays mais avec vingt-huit pays. En effet, il y a une immense diversité suivant les États fédérés.

La coopération bilatérale a permis de mettre en place un groupe de travail sur le développement urbain, les infrastructures de transports urbains, sur l'environnement et les transferts de technologies. Aujourd'hui, il faut que la coopération décentralisée s'accroisse. Beaucoup d'initiatives entreprises ces dernières années ont besoin d'être redynamisées et les collectivités pourraient redonner cet élan, comme dans le secteur privé pour permettre aux entreprises françaises de trouver des débouchés et ainsi faciliter l'accès à certains marchés.

Enfin, Old Delhi est le berceau de la culture de Delhi, et il n'y a pas d'eau courante, pas d'électricité, pas de système d'assainissement. Old Delhi pourrait devenir le pilote et la vitrine de l'expertise française en Inde, mais les entreprises françaises sont frileuses pour s'engager dans une action de réhabilitation là-bas.

Maréva BERNARD-HERVÉ, *coordinatrice régionale Inde au département Asie de l'Agence française de développement (AFD)*

L'AFD n'intervient en Inde que depuis trois ans, et il a fallu deux ans pour finaliser la négociation avec le gouvernement indien. L'Agence s'appuie sur trois axes techniques : la protection des biens publics mondiaux, la protection de la biodiversité et la lutte contre les pandémies.

Après deux ans, il y a 255 millions d'euros d'engagements de projets en cours.

Parmi les actions, on peut noter l'intermédiation bancaire dans le secteur de l'énergie via une banque indienne qui refinance six cents projets d'efficacité énergétique dans les PME en Inde.

Il y a aussi le projet dans l'État d'Assam, où l'AFD a engagé 54 millions d'euros pour gérer les forêts et protéger la biodiversité, en partenariat avec le CNRS et l'IRD, puis un projet d'adduction d'eau à Jodhpur et la première phase du métro de Bangalore.

Des pistes de partenariats existent entre l'AFD et les collectivités, notamment dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, ou encore dans le domaine de la valorisation énergétique. L'AFD a une agence en Inde et les délégations d'élus en Inde peuvent rencontrer les antennes locales de l'AFD pour un meilleur échange d'expérience.

TROIS IDÉES CLEFS

- La coopération en Inde ne peut pas être compassionnelle, les collectivités françaises ont beaucoup à apprendre de l'Inde, notamment dans le domaine universitaire (formation de masse), l'informatique, et les énergies solaires.
- L'expertise locale, l'intervention dans la durée, le rôle politique, la légitimité des élus sont des atouts de la coopération décentralisée qui pourraient s'articuler avec les moyens financiers et l'expertise de l'AFD.
- Les domaines prioritaires du premier appel à projet conjoint franco-indien sont le développement urbain, les transports, le développement durable, le développement économique, le patrimoine, la culture, l'écotourisme, l'éducation, l'enseignement supérieur et le renforcement des capacités.